

# STATISTIQUE – TRAVAIL

---

Toutes les statistiques du système de collecte des données du ministère  
utiles au monde du travail

L'indice de croissance des taux  
de salaire négociés (ICTSN) 2002-10-03 1  
Notes techniques 13

# La croissance des taux de salaire négociés au Québec

1

## Les résultats du premier semestre de 2002

par Noël  
Boulianne

D'après les données du ministère du Travail du Québec, les renouvellements de convention collective survenus au premier semestre de 2002 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,2 % des taux de salaire pour la durée des clauses salariales. Ce taux est établi à partir de 56 renouvellements de convention collective touchant 15 508 salariés, dont 89 % proviennent du secteur privé. Les hausses salariales négociées au premier semestre de 2002 sont sensiblement inférieures à celles qui ont été obtenues l'année dernière, alors que le taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de convention collective s'établissait en moyenne à 3,1 % par année pour la durée des ententes.

### SOMMAIRE

Sommaire de l'analyse

Liste des tableaux et des graphiques

Annexe A

Notes techniques

*Noël Boulianne est économiste à la Direction de la recherche et de l'évaluation du ministère du Travail. La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous la responsabilité de Josée Marotte, assistée de France Harvey et Carole Julien, de la Direction des données sur le travail.*

## SOMMAIRE

### Sommaire de l'analyse

- Les résultats du premier semestre de 2002
- Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours du dernier trimestre
  - Principales conventions renouvelées au deuxième trimestre de 2002
- La croissance salariale dans les renouvellements de convention collective
  - La durée d'application des clauses salariales
  - Ventilation de la croissance des taux de salaire par catégorie de salariés
  - La croissance réelle des taux de salaire
  - Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire
  - L'évolution des taux de salaire négociés
  - Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique
- La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur
  - Selon le secteur d'origine (privé et public)
  - Selon le secteur d'activité économique
- Conclusion

### Liste des tableaux et des graphiques

- Tableau 1.1 — Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2002 (%)
- Tableau 1.2 — Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2002
- Tableau 1.3 — Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2002
- Tableau 1.4 — Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2002
- Tableau 1.5 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement (%)
- Tableau 1.6 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Par année de renouvellement
- Tableau 2.1 — Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (%) — Ensemble des conventions collectives
- Tableau 2.2 — Évolution des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon les règlements intervenus au cours de 2002 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur
- Tableau 2.3 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%) — Ensemble des conventions collectives en vigueur
- Graphique 1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Graphique 2 — Évolution annuelle des taux de salaire versés aux syndiqués dans l'ensemble des conventions en vigueur au Québec selon le secteur d'origine (%)

### Annexe A

- Tableau A.1 — Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)
- Tableau A.2 — Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement

### Notes techniques

- |                           |                               |                         |
|---------------------------|-------------------------------|-------------------------|
| 1. Types de mesures       | — Type de produits            | 5. Méthodes de calcul   |
| — Indicateur prévisionnel | — Taille de l'unité           | — Méthode des taux      |
| — Indicateur tendanciel   | 3. Classes salariales         | — Méthode des gains     |
| 2. Unités de négociation  | — Taux de salaire             | 6. Révision des données |
| — Secteur d'origine       | 4. Taux de salaire versé      |                         |
| — Secteur d'activité      | — Clause d'indexation à l'IPC |                         |

## SOMMAIRE DE L'ANALYSE

### Les résultats du premier semestre de 2002

D'après les données du ministère du Travail du Québec, les renouvellements de convention collective survenus au premier semestre de 2002 ont résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,2 % des taux de salaire pour la durée des clauses salariales. Ce taux est établi à partir de 56 renouvellements de convention collective touchant 15 508 salariés, dont 89 % proviennent du secteur privé. Les hausses salariales négociées au premier semestre de 2002 sont sensiblement inférieures à celles qui ont été obtenues l'année dernière, alors que le taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de convention collective s'établissait en moyenne à 3,1 % par année pour la durée des ententes.

Par ailleurs, si nous retenons toutes les conventions collectives en vigueur dans le fichier du ministère du Travail, les quelque 310 000 salariés couverts en 2002 toucheront une hausse salariale de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit d'une augmentation annuelle légèrement plus faible que celle qui a été observée en 2001 (2,8 %). Les augmentations inscrites en 2002 dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur s'élèvent à 2,6 % pour les travailleurs du secteur public et à 2,5 % dans le secteur privé.

Le tableau 1.1 présente les hausses moyennes de salaire obtenues dans les conventions collectives renouvelées au premier semestre de 2002 et l'augmentation annuelle prévue dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur cette année.

Les conventions collectives couvertes par le ministère du Travail du Québec dans le cadre de cette étude comprennent des unités dont la taille minimale est de 50 salariés dans le cas des cols blancs et de 100 salariés dans le cas des cols bleus. Le taux de croissance des salaires est mesuré à partir du taux versé aux salariés de l'emploi modal pleinement qualifiés de chaque convention collective, c'est-à-dire l'emploi où l'on trouve la plus forte proportion de salariés. Quand l'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire basés sur l'expérience ou le mérite, le taux de salaire maximum est utilisé pour le calcul des indicateurs. Au premier semestre de 2002, l'emploi modal regroupe 35,6 % de l'ensemble des salariés des conventions collectives analysées. On trouvera dans les notes techniques à la fin de cet article les informations sur la méthodologie et les concepts du modèle d'analyse utilisé.

### Les changements apportés au fichier des conventions collectives depuis le dernier trimestre

Au cours du deuxième trimestre de 2002, 48 conventions collectives couvrant 11 835 salariés ont été ajoutées à la base de données. De ce nombre, 28 conventions représentant 4 103 salariés ont été signées en 2002, tandis que 20 conventions totalisant 7 732 salariés ont été ratifiées au cours des années précédentes. Sur les 48 conventions traitées au deuxième trimestre, on distingue 46 renouvellements et deux premières conventions collectives.

#### Principales conventions ajoutées au fichier au deuxième trimestre de 2002

Parmi les conventions collectives ajoutées à la base de données au cours du deuxième trimestre de 2002, celles des professeurs de l'Université Laval et des employés du Conseil national de la recherche du Canada comptent chacune plus de 1 000 salariés. Les données de cinq conventions regroupant de 500 à 1 000 salariés chacune ont été mises à jour au deuxième trimestre : il s'agit de conventions signées dans les entreprises suivantes : Société Radio-Canada, Postes Canada, Canadien National, Abitibi-Consolidated (usine Port-Alfred), et Québec Linge Industriel.

### La croissance salariale dans les renouvellements de convention collective

Dans cette section, nous analysons la croissance des gains salariaux dans les conventions collectives renouvelées au premier semestre de 2002. Il s'agit, selon le cas, de la croissance moyenne par année de convention, pour le trimestre ou l'année de renouvellement. La méthode utilisée pour calculer le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire pour la durée des conventions collectives est décrite dans les notes techniques à la fin de cet article.

Les salariés québécois dont la convention a été renouvelée au premier semestre de 2002 ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 2,2 % de leur taux de salaire, soit 0,9 point de pourcentage de moins que le taux négocié en 2001. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce résultat porte sur 15 508 salariés répartis dans 56 conventions renouvelées au premier semestre (tableau 1.2). Les salariés syndiqués obtiennent ainsi des hausses moyennes de 2,0 % la première année de la convention, de 2,1 % la deuxième année et de 2,4 % la troisième année.

Tableau 1.1  
Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec  
au cours de 2002<sup>1</sup> (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
<b>Règlements intervenus en cours du premier semestre</b>			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	2,1	2,2	2,2
<b>Ensemble des conventions collectives en vigueur</b>			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,6	2,5	2,5

1. Données provisoires.  
Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.2  
Croissance des taux de salaire versés en cours de convention, selon la durée de la clause salariale  
— Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2002

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
<b>Taux de croissance (%)</b>								
Taux de croissance annuel moyen	2,2	—	1,3	2,5	2,2	—	2,8	1,7
En première année	2,0	—	1,3	2,6	2,1	—	2,6	1,5
En deuxième année	2,1	—	—	1,0	2,6	—	2,9	1,6
En troisième année	2,4	—	—	—	—	—	2,9	1,9
<b>Durée moyenne (mois)</b>	45	—	12	16	24	—	36	58
<b>Nombre de conventions</b>	56	—	7	5	1	—	19	24
<b>Nombre de salariés</b>	15 508	—	715	663	102	—	6 195	7 833

Source : ministère du Travail du Québec.

### La durée d'application des clauses salariales

L'examen des renouvellements du premier semestre de 2002 révèle une durée moyenne des clauses salariales de 45 mois, soit 8 mois de plus que la durée moyenne observée en 2001. Les conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de plus de 36 mois ont une durée moyenne de 58 mois. Elles regroupent 24 conventions (43 %) et la plus grande partie des syndiqués (50,5 %). Cette catégorie de conventions comporte une augmentation annuelle moyenne de 1,7 % des gains salariaux. On compte 19 conventions collectives dont la durée de la clause salariale est de 36 mois exactement. Elles représentent 39,9 % des syndiqués et contiennent un taux de croissance annuel moyen de 2,8 %. Seulement 13 conventions renouvelées au premier semestre comportent une durée de la clause salariale inférieure à 36 mois. Elles représentent 9,6 % des salariés ayant renouvelé leur convention collective en 2002.

### Ventilation de la croissance des taux de salaire par catégorie de salariés

Les cols bleus composent 85,4 % des salariés qui ont renouvelé leur convention collective au premier semestre de 2002. Ils bénéficient d'une croissance salariale moyenne de 2,2 % par année. Les conventions collectives de cols blancs, qui regroupent 14,6 % des salariés ayant renouvelé leur convention au premier semestre, contiennent des augmentations moyennes identiques à celles des cols

bleus (tableau 1.3). Les salariés du secteur privé, qui représentent 88,8 % des salariés, reçoivent une hausse annuelle moyenne de 2,2 % et ceux du secteur public, de 2,1 %. Seulement 14 conventions du secteur public visant 1 737 salariés ont été renouvelées au premier semestre de 2002.

Dans le secteur privé, les grandes unités de négociation (500 salariés et plus) ont obtenu des hausses moyennes de 2,1 % comparativement à 2,5 % pour les moyennes unités (200 à 499 salariés) et à 1,9 % pour les petites (moins de 200 salariés).

### La croissance réelle des taux de salaire

Comme l'indique le tableau 1.3, 11 des 56 conventions renouvelées au premier semestre de 2002 possèdent une clause d'indexation au coût de la vie. Leurs salariés (4 596) obtiennent une hausse moyenne de 3,2 % en dollars courants, comparativement à 1,7 % pour les salariés (10 912) ne disposant pas de clause de protection contre la hausse des prix.

En termes réels, les augmentations moyennes négociées au premier semestre de 2002 devraient se chiffrer à seulement 0,1 % par année, compte tenu des prévisions d'inflation pour la période couverte par les renouvellements de convention collective. En comparaison, les conventions renouvelées en 2001 contenaient des augmentations réelles de 1,0 % par année pour la durée des

Tableau 1.3

**Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention  
— Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2002**

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel <sup>1</sup> (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
<b>Ensemble des salariés</b>	98,2	97,9	56	15 508	2,2	0,1	35,6
Cols bleus	97,4	97,6	38	13 243	2,2	0,1	33,2
Cols blancs	100,0	100,0	18	2 265	2,2	0,3	50,0
Sans indexation	97,8	97,1	45	10 912	1,7	-0,3	44,0
Avec indexation	100,0	100,0	11	4 596	3,2	1,0	15,8
<b>Secteur public</b>	100,0	100,0	14	1 737	2,1	0,4	56,7
Municipal	100,0	100,0	5	384	0,6	-1,2	47,1
Provincial	100,0	100,0	8	1 218	2,5	0,8	63,9
Fédéral	100,0	100,0	1	135	3,0	0,7	19,3
<b>Secteur privé</b>	97,7	97,7	42	13 771	2,2	0,1	33,0
<i>Type de produits</i>							
Biens	96,6	97,0	28	10 742	2,2	0,1	24,7
Services	100,0	100,0	14	3 029	2,1	0,1	62,3
<i>Taille de l'unité</i>							
Grande	100,0	100,0	4	7 478	2,1	0,1	27,3
Moyenne	90,9	89,8	10	2 915	2,5	0,4	40,0
Petite	100,0	100,0	28	3 378	1,9	-0,1	39,3

1. Calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

ententes négociées. Les conventions du secteur public qui ont été renouvelées au premier semestre de 2002 contiennent des augmentations réelles de 0,4 % par année, tandis que la hausse réelle dans le secteur privé atteint 0,1 % par année.

Les salariés disposant d'une clause d'indexation au coût de la vie dans leur convention sont favorisés en obtenant des hausses réelles de 1,0 % par année. En comparaison, les salariés privés d'une clause de protection contre l'inflation devraient subir une diminution de leur taux de salaire réel de 0,3 % par année pour la durée de leur convention.

Quand nous analysons les taux de croissance du salaire réel au regard de la taille des unités de négociation dans le secteur privé, il appert que les unités de grande taille ont négocié une augmentation réelle de 0,1 % par année, alors que les unités de taille moyenne obtiennent des augmentations réelles de 0,4 % en moyenne. Les renouvellements de convention collective dans les unités de négociation de petite taille ont résulté en une baisse des taux de salaire réel de 0,1 % par année.

#### Répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

Le tableau 1.4 fait état de la distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen du taux de salaire obtenu au cours des renouvellements de convention collective du premier semestre de 2002. On y observe que c'est dans la classe des taux d'augmentation annuelle de 2,0 % à 2,9 % que l'on retrouve le

plus grand nombre de salariés, soit 36,8 %. De même, 32,8 % des salariés ont négocié des hausses annuelles variant entre 1,0 % et 1,9 %. Une proportion de 26,7 % de travailleurs ont obtenu des hausses moyennes de 3,0 % à 3,9 % par année pour la durée de leur convention collective. Seulement 0,7 % des travailleurs ont négocié des augmentations annuelles de plus de 4 % par année. Notons enfin que près de 3 % des salariés qui ont renouvelé leur convention au cours du premier semestre de 2002 ont accepté un gel ou une diminution de leur taux de salaire.

#### L'évolution des taux de salaire négociés

Le tableau 1.5 présente la série des taux de croissance des salaires négociés au cours des douze derniers trimestres. Il permet de voir que le taux de croissance des salaires obtenus au deuxième trimestre de 2002 (1,3 %) est le plus faible enregistré au cours de la période. Depuis le quatrième trimestre de 2001, il se dessine une nette tendance à la baisse dans les augmentations salariales négociées, après six trimestres de croissance presque ininterrompue entre le deuxième trimestre de 2000 et le troisième trimestre de 2001.

Au deuxième trimestre de 2002, le taux de croissance des salaires négociés dans le secteur public (1,0 %) est légèrement inférieur au taux négocié dans le secteur privé (1,3 %). Au cours des quatre trimestres précédents, la croissance des taux de salaire négociés s'était manifestée plus fortement dans le secteur public que dans le secteur privé.

Tableau 1.4  
**Distribution en pourcentage des salariés, selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention**  
 — Règlements intervenus au cours du premier semestre de 2002

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
<b>Ensemble des salariés</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	2,1	2,0	1,6	3,5	3,1	13,8	—	—
Sans variation	0,8	0,9	—	4,2	—	—	—	—
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(1,0 % à 1,9 %)	32,8	32,9	41,3	3,3	31,7	68,8	23,5	—
(2,0 % à 2,9 %)	36,8	35,0	24,3	73,2	50,9	17,4	56,0	100,0
(3,0 % à 3,9 %)	26,7	28,3	32,9	12,1	14,4	—	20,5	—
(4,0 % à 4,9 %)	0,7	0,8	—	3,8	—	—	—	—
(5,0 % à 5,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(6,0 % à 6,9 %)	—	—	—	—	—	—	—	—
(7,0 % et plus)	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Hausse de salaire</b>								
Moyenne <sup>1</sup> (%)	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	0,6	2,5	3,0
Médiane <sup>1</sup> (%)	2,2	2,1	2,3	2,0	2,5	1,0	2,5	3,0
Moyenne <sup>2</sup> (%)	2,1	2,2	2,2	2,2	1,7	0,2	2,5	3,0
Médiane <sup>2</sup> (%)	2,4	2,4	2,4	2,2	2,3	1,0	2,5	3,0

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 1.5  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le trimestre de renouvellement (%)**

	99-3	99-4	00-1	00-2	00-3	00-4	01-1	01-2	01-3	01-4	02-1	02-2 <sup>P</sup>
<b>Ensemble des salariés</b>	2,3	2,5	1,9	2,3	2,4	2,7	2,5	3,0	3,2	2,8	2,3	1,3
Cols bleus	2,3	2,5	1,8	2,1	2,5	2,6	2,5	2,8	3,2	2,8	2,3	1,3
Cols blancs	2,1	2,5	2,0	2,4	2,3	2,7	2,3	3,5	2,7	2,9	2,4	1,3
Sans indexation	2,3	2,5	1,7	2,3	2,4	2,6	2,5	3,1	3,2	2,9	1,9	1,0
Avec indexation	1,9	2,5	2,4	3,4	2,4	3,6	2,1	2,9	3,0	2,6	3,2	2,6
<b>Secteur public</b>	1,9	2,5	2,4	3,4	2,4	3,6	2,1	2,9	3,0	2,6	3,2	2,6
Municipal	2,2	1,5	—	2,3	2,3	1,8	2,2	2,4	3,9	2,4	1,0	0,4
Provincial	2,0	2,2	1,9	2,3	2,3	2,8	2,3	2,5	3,4	1,8	2,5	2,3
Fédéral	1,6	2,0	1,6	2,0	2,2	2,4	2,2	4,7	—	3,1	3,0	—
<b>Secteur privé</b>	2,4	2,5	2,6	2,7	2,6	3,0	2,6	2,5	3,2	2,5	2,3	1,3
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,1	2,5	2,5	3,1	3,2	3,3	2,3	2,5	3,2	2,3	2,3	1,5
Services	3,7	2,6	2,7	2,0	2,0	2,7	2,9	2,5	2,6	3,0	2,3	0,5
<i>Taille de l'unité</i>												
Grande	2,3	2,9	1,9	2,9	2,5	3,1	2,6	2,5	3,3	2,1	2,2	1,4
Moyenne	3,3	2,3	2,8	2,2	2,2	3,5	2,7	2,5	2,7	2,6	2,5	2,6
Petite	2,2	2,1	2,4	2,7	2,9	2,6	2,5	2,4	2,7	2,7	2,4	0,8

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

Le graphique 1 illustre sur une base annuelle l'évolution des taux de salaire négociés lors des renouvellements de convention collective depuis 1987. On note une nette accélération des taux de croissance salariale entre 1994 et 2001. Les données provisoires de 2002 indiquent cependant un repli significatif des taux de croissance des salaires négociés lors des renouvellements de convention collective.

On peut voir également sur le graphique 1 que les ententes négociées dans le secteur public produisent généralement des augmentations moyennes inférieures à celles qui sont conclues dans le secteur privé. En effet, au cours des dix dernières années, les taux de croissance des salaires négociés dans le secteur public n'ont été supérieurs à ceux du secteur privé qu'en deux occasions, soit en 1999 et en 2001.

### Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

Pour une analyse plus fine des résultats des négociations collectives selon les secteurs d'activité économique, on consultera le tableau 1.6. Cependant, il faut noter que les taux de croissance par secteur d'activité sont basés sur un très petit nombre de conventions. On peut néanmoins remarquer que les hausses de salaires négociées au premier semestre de 2002 ont été plus élevées dans les secteurs du matériel de transport (3,4 %), des produits en métal (3,2 %), de la machinerie (3,1 %), de l'administration publique fédérale et de l'enseignement (3,0 % chacun). À l'inverse, les secteurs de l'administration publique municipale (-0,9 %), de l'imprimerie (0,4 %), de l'électricité, gaz et eau (1,0 %) et de l'habillement (1,2 %) ont négocié à la baisse ou de très faibles hausses de salaire pour la durée des conventions collectives.

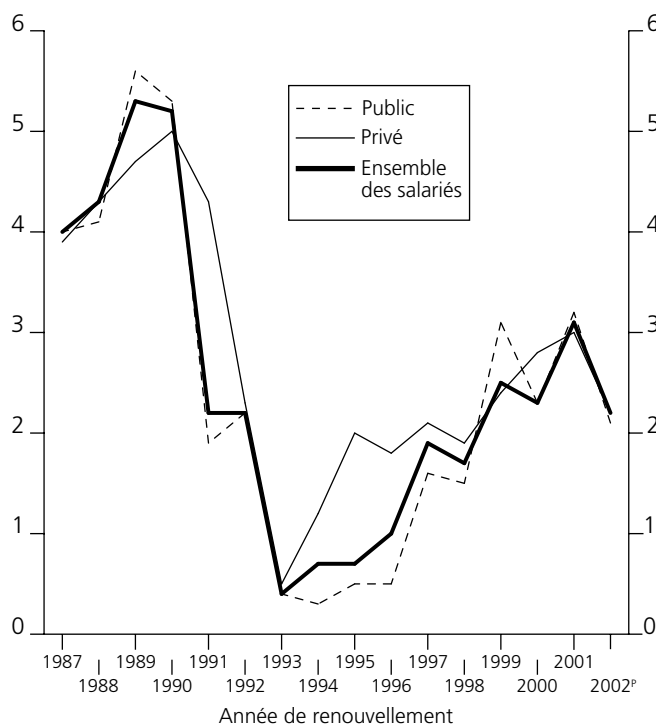
### La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

Nous examinons maintenant la croissance des salaires négociés dans toutes les conventions collectives en vigueur couvertes par l'enquête du ministère du Travail du Québec. L'indicateur analysé ici réfère aux augmentations versées en fin d'année à l'ensemble des salariés assujettis à une convention collective par rapport à l'année précédente.

Au premier semestre de 2002, le fichier du ministère du Travail contient 728 ententes contenant des clauses salariales en vigueur cette année. Ces conventions visent 309 763 salariés. Le tableau 2.1 présente les principales statistiques relatives aux taux de salaire négociés dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1997 à 2002. Nous avons également inclus les hausses de salaire négociées pour 2003 et 2004. Pour ces années, il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de prévisions s'appliquant à l'ensemble des salariés syndiqués, mais bien des augmentations effectivement négociées dans les conventions collectives qui s'étendent jusqu'en 2004.

Les données du tableau 2.1 indiquent que la hausse de salaire versée en 2002 à l'ensemble des travailleurs syndiqués sera légèrement inférieure à celle de 2001. En

**Graphique 1**  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)**



P : Données provisoires.

effet, l'augmentation versée en 2002 se chiffrera à 2,5 % comparativement à une augmentation moyenne de 2,8 % en 2001. Les conventions collectives qui contiennent des clauses salariales en vigueur en 2003 et 2004 incluent des hausses salariales de 2,6 % et de 2,4 % pour les deux prochaines années.

L'augmentation du taux de salaire nominal négociée pour 2002 devrait procurer un gain réel de 0,5 % à l'ensemble des salariés syndiqués, après déduction de l'inflation prévue. Les taux de salaire négociés à ce jour pour 2003 et 2004 ne procureront vraisemblablement pas de gains réels aux travailleurs après prise en compte de la hausse prévue des prix, laquelle devrait se situer à 2,5 % par année selon les dernières prévisions du Mouvement Desjardins.

Le tableau 2.2 compare les augmentations versées en fin d'année aux salariés qui ont conclu une entente au cours de la présente année à celles de l'ensemble des conventions collectives en vigueur. Les règlements intervenus en 2002 résultent généralement en des augmentations annuelles moindres que celles qui sont inscrites dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur. C'est le cas pour la période 2000 à 2003. Par exemple, en 2002, l'ensemble des salariés couverts par une convention collective recevront une augmentation salariale de 2,5 %, comparativement à 2,2 % pour ceux qui ont conclu une entente au premier semestre de l'année en cours.



Tableau 1.6  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention,  
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**  
— Par année de renouvellement

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>P</sup>
<b>Ensemble des salariés</b>	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1	2,2
<b>Secteur primaire</b>	1,3	2,2	2,6	3,2	1,8	2,1	2,3	2,8
Agriculture	0,9	—	1,8	—	2,0	1,8	5,9	—
Sylviculture	2,1	5,2	2,3	4,0	1,6	2,9	1,4	—
Mines et carrières	1,1	1,4	2,9	1,9	1,8	1,4	2,5	2,8
<b>Secteur manufacturier</b>	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,5	2,2
Aliments	1,3	2,0	2,0	1,8	1,9	2,1	2,1	2,4
Boissons	1,6	1,5	2,8	2,3	2,0	2,5	2,1	—
Tabac	2,8	3,7	3,5	—	3,1	—	3,0	—
Caoutchouc, matières plastiques	1,4	1,8	3,1	2,4	2,7	3,1	2,6	2,1
Cuir	9,8	1,9	1,7	—	2,3	1,7	2,9	—
Textile	2,3	1,3	1,9	1,6	2,9	2,6	2,6	2,5
Habillement	1,2	1,1	1,8	0,7	2,1	2,9	1,5	1,2
Bois	3,1	2,8	3,0	2,4	2,4	2,0	2,5	2,7
Meuble	1,7	2,4	3,0	3,2	2,9	3,1	2,7	2,4
Papier	2,7	2,8	3,2	1,9	1,4	1,0	2,0	1,4
Imprimerie	0,6	0,6	2,7	2,3	1,4	2,7	2,5	0,4
Première transformation des métaux	2,4	1,8	1,6	3,4	2,1	2,2	2,9	2,4
Produits en métal	2,7	1,2	1,4	2,5	2,4	2,9	3,0	3,2
Machinerie	2,3	1,4	2,1	3,9	2,4	5,0	2,8	3,1
Matériel de transport	1,7	1,7	2,9	2,2	3,2	5,3	—	3,4
Produits électriques	3,2	2,1	2,4	2,1	9,1	4,6	2,9	—
Minéraux non métalliques	1,6	1,6	2,9	2,0	1,9	2,4	2,7	1,9
Produits du pétrole et du charbon	—	—	3,0	3,6	—	3,4	3,3	—
Industrie chimique	1,5	0,9	2,5	2,1	3,6	3,0	2,6	—
Autres industries manufacturières	2,2	1,0	2,3	3,2	2,8	2,6	1,8	—
<b>Construction</b>	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	—
<b>Services</b>	0,5	0,7	1,6	1,4	3,0	2,3	3,1	2,1
Transports et entreposage	2,8	1,2	2,4	1,2	3,1	2,4	2,9	1,5
Communications	1,8	1,3	0,6	0,0	2,2	1,7	3,4	—
Électricité, gaz et eau	—	0,7	1,4	1,9	1,8	2,8	—	1,0
Commerce de gros	2,7	1,5	1,6	2,2	4,2	2,6	2,0	—
Commerce de détail	0,0	1,2	1,3	2,1	2,9	2,3	2,4	2,0
Finances	0,6	2,2	1,9	1,1	1,5	1,7	2,3	2,0
Assurances	1,8	1,1	2,2	1,8	2,2	1,5	7,4	—
Immobilier	2,7	0,5	0,7	—	2,4	2,6	1,8	—
Services aux entreprises	1,6	3,3	0,5	2,4	1,6	2,3	2,3	1,7
Administration publique fédérale	—	—	4,4	1,9	4,8	2,1	3,5	3,0
Administration publique provinciale	0,3	0,6	—	—	—	1,9	3,1	—
Administration publique municipale	0,9	2,2	2,3	0,9	2,0	1,9	2,4	-0,9
Enseignement	0,6	0,3	0,5	1,3	1,4	2,7	2,6	3,0
Services médicaux et sociaux	0,3	0,3	1,7	1,6	3,6	2,1	3,4	2,8
Hébergement	2,2	1,7	1,9	2,0	3,1	2,8	3,3	—
Restauration	3,8	3,0	2,0	1,3	2,4	2,8	2,4	—
Autres services	1,2	1,1	0,9	2,0	2,3	2,5	2,9	2,2
<b>Secteur public</b>	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,2	2,1
<b>Secteur privé</b>	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,8	3,0	2,2
<b>Nombre de conventions</b>	322	372	307	282	291	377	255	56
<b>Nombre de salariés</b>	484 014	178 189	153 778	100 937	145 996	522 327	154 708	15 508

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

## Selon le secteur d'origine (privé et public)

Le graphique 2 trace, pour le Québec, l'évolution depuis 1989 des taux de salaire versés aux employés syndiqués. Il porte sur la totalité des conventions en vigueur. Depuis 1995, les augmentations annuelles versées à l'ensemble des salariés ont tendance à croître. La croissance des augmentations est régulière depuis 1995, sauf en 1998 et en 2002 où un léger repli se manifeste.

On constate également que les augmentations annuelles versées aux salariés étaient plus importantes dans le secteur privé que dans le secteur public de 1992 à 1998. Mais depuis 1999, cet écart favorise le secteur public. En 2002, les salariés du secteur public recevront une augmentation de 2,6 %, contre 2,5 % dans le secteur privé. On doit noter cependant que les chiffres relatifs au secteur public sont partiels et ne couvrent qu'environ 95 000 salariés en 2002, étant donné que plusieurs conventions sont arrivées à échéance au cours de l'année dans ce secteur. L'intégration dans les prochains trimestres des hausses salariales contenues dans les prolongations des conventions collectives du secteur public québécois devrait produire des données plus représentatives.

Dans le secteur privé, ce sont les entreprises de la construction qui verseront les augmentations de salaires les plus élevées en 2002 (2,8 %), suivies des autres entreprises productrices de biens (2,3 %) et de celles de services (2,2 %). Les hausses, selon la taille des entreprises du secteur privé, seront en moyenne de 2,7 % en 2002 pour les grandes unités (500 employés et plus) et de 2,2 % pour les unités de taille moyenne (200 à 499 employés) ainsi que pour les petites unités (moins de 200 salariés).

## Selon le secteur d'activité économique

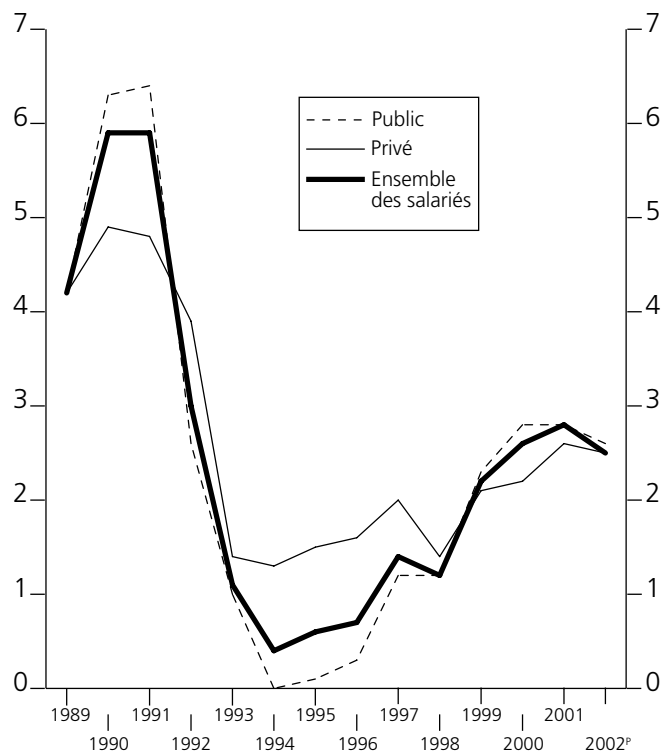
Quand on ventile les données du premier semestre de 2002 selon le secteur d'activité économique (tableau 2.3), on constate que la hausse des salaires versés aux salariés couverts par une convention collective s'établira, en 2002, à 2,0 % dans le secteur primaire, à 2,4 % dans le secteur manufacturier, à 2,8 % dans le secteur de la construction et à 2,5 % dans celui des services. Dans les industries manufacturières, les hausses les plus fortes se retrouveront, dans l'ordre, dans le matériel de transport (3,3 %), les produits du pétrole et du charbon (3,2 %), les produits du tabac, (3,1 %) et les produits électriques (3,0 %). Dans les services, les sous-secteurs de l'électricité, du gaz et des eaux et des assurances se démarquent avec des augmentations de 3,1 % chacun, en 2002.

## Conclusion

Les conventions collectives renouvelées au premier semestre de 2002 comprennent une augmentation moyenne du taux de salaire de 2,2 % par année pour la durée des ententes. La hausse moyenne de salaire négociée au premier semestre est inférieure de 0,9 point de pourcentage à celle qui a été négociée en 2001.

Au cours des trois derniers trimestres, les hausses de salaire négociées lors des renouvellements de convention

Graphique 2  
**Évolution annuelle des taux de salaire versé aux syndiqués dans l'ensemble des conventions en vigueur au Québec, selon le secteur d'origine (en pourcentage)**



P : Données provisoires.

collective affichent un net repli, passant de 3,2 % au troisième trimestre de 2001 à seulement 1,3 % au deuxième trimestre de 2002. Bien que provisoires, ces chiffres semblent marquer un retournement de tendance, après plusieurs trimestres de hausses des taux de croissance des salaires négociés. Ce ralentissement de la croissance de l'indicateur des taux de salaire négociés survient alors que l'économie québécoise affiche des performances robustes en termes de progression du PIB et de création d'emplois.

La hausse réelle des taux de salaire négociés au cours du premier semestre de 2002 atteint à peine 0,1 % par année pour la durée des ententes. Ce résultat reflète les hausses relativement modestes des taux de salaire en dollars courants et une majoration des prévisions d'inflation. Le Mouvement Desjardins s'attend en effet à un taux d'inflation de 2 % en 2002 et de 2,5 % en 2003 et 2004 pour le Québec.

Signalons enfin que les conventions renouvelées au premier semestre de 2002 présentent une durée d'application des clauses salariales au-dessus de la moyenne. En effet, 43 % des conventions renouvelées au cours des six premiers mois de 2002 possèdent une clause salariale de plus de 36 mois. Leur durée moyenne s'élève à 58 mois et elles couvrent 51 % des salariés ayant renouvelé leur convention au cours de cette période.

Tableau 2.1

**Variation annuelle des taux de salaire versés aux salariés syndiqués au Québec (%)**  
 — Ensemble des conventions collectives

	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>a</sup>	2003 <sup>a</sup>	2004 <sup>a</sup>
<b>Ensemble des salariés</b>	1,4	1,2	2,2	2,6	2,8	2,5	2,6	2,4
Cols bleus	2,1	1,4	2,0	2,3	2,6	2,5	2,6	2,4
Cols blancs	1,1	1,1	2,3	2,8	2,9	2,6	2,8	1,7
<b>Secteur public</b>	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,6	2,8	2,9
Municipal	2,9	1,1	1,5	1,5	2,4	2,6	2,1	2,8
Administration	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	2,5	2,1	3,5
Entreprises	1,0	2,1	2,4	2,2	2,8	2,7	2,3	2,3
Provincial	1,0	1,1	2,4	2,8	2,9	2,7	3,0	3,0
Administration <sup>1</sup>	1,1	1,1	2,4	2,9	2,9	2,5	—	—
Entreprises	0,4	1,5	2,2	2,4	2,3	2,7	3,0	3,0
Fédéral	2,2	1,4	2,1	3,3	3,0	2,6	2,6	3,0
Administration	3,1	2,0	2,3	3,8	3,1	2,5	—	—
Entreprises	1,6	0,0	1,7	2,0	2,6	2,8	2,6	3,0
<b>Secteur privé</b>	2,0	1,4	2,1	2,2	2,6	2,5	2,6	2,4
<i>Type de produits</i>								
Biens	2,3	2,0	2,1	2,4	2,5	2,3	2,5	2,5
Construction	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,8	2,9	2,7
Services	1,5	1,3	2,2	2,2	2,5	2,2	2,2	2,0
<i>Taille de l'unité</i>								
500 et plus	2,1	0,9	2,1	2,2	2,8	2,7	2,7	2,3
200 à 499	2,0	1,9	2,1	2,3	2,5	2,2	2,4	2,5
Moins de 200	1,8	1,9	2,1	2,2	2,3	2,2	2,2	2,4
Nombre de conventions	1 052	1 040	1 067	1 090	1 054	728	458	226
Nombre de salariés	798 626	621 042	779 269	795 660	787 707	309 763	193 661	56 877

P : Données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

1. Comprenant la fonction publique, les institutions publiques d'éducation et les institutions publiques de santé et de services sociaux.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.2

**Évolution<sup>1</sup> des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon les règlements intervenus au cours de 2002 comparativement à l'ensemble des conventions collectives en vigueur**

	2000	2001	2002	2003	2004
<b>Règlements intervenus au cours de 2002</b>					
Tous les secteurs	2,3	2,0	2,2	2,3	2,5
Industries primaires	3,0	1,6	3,1	3,1	3,1
Industries manufacturières	2,7	1,8	2,1	2,4	2,7
Construction	—	—	—	—	—
Transport, communications et autres services publics	1,0	1,9	1,0	2,4	2,0
Commerce	0,6	2,1	1,8	1,9	1,8
Finances, assurances et affaires immobilières	1,3	2,0	2,0	2,0	—
Services socioculturels, commerciaux et personnels	1,7	3,1	3,3	2,2	2,2
Administration publique	2,3	2,5	1,1	—	—
Nombre de conventions	44	42	46	44	34
Nombre de salariés	13 718	13 449	14 362	14 177	12 728
<b>Ensemble des conventions en vigueur<sup>2</sup></b>					
Ensemble des salariés	2,6	2,8	2,5	2,6	2,4
Nombre de conventions	1 090	1 054	728	458	226
Nombre de salariés	795 660	787 701	309 763	193 661	56 877

1. Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année.

2. Pour 2002 à 2004, il s'agit de données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau 2.3

**Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués, selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine (%)**

— Ensemble des conventions collectives en vigueur

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>P</sup>	2003 <sup>P</sup>	2004 <sup>P</sup>
<b>Ensemble des salariés</b>	0,7	1,4	1,2	2,2	2,6	2,8	2,5	2,6	2,4
<b>Secteur primaire</b>	2,3	1,9	1,2	2,0	2,0	2,8	2,0	2,2	2,5
Agriculture	1,1	1,6	1,9	1,8	2,5	7,5	1,0	1,0	1,0
Sylviculture	4,9	2,9	2,3	2,7	2,0	1,2	2,1	2,2	2,3
Mines et carrières	0,9	1,5	0,5	1,9	1,9	3,0	2,0	2,3	2,8
<b>Secteur manufacturier</b>	2,0	2,3	2,0	2,1	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5
Aliments	1,6	1,7	1,9	1,9	1,8	2,1	2,2	1,9	2,0
Boissons	1,5	1,9	2,1	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Tabac	1,8	3,4	3,5	3,3	3,0	3,3	3,1	3,0	3,7
Caoutchouc et matières plastiques	2,2	2,1	2,3	2,4	2,3	2,6	2,7	3,1	3,2
Cuir	1,6	1,5	1,9	1,8	1,9	1,9	1,8	2,6	2,4
Textile	1,8	0,9	2,3	1,9	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7
Habillement	1,4	1,7	1,4	1,8	2,1	2,4	1,2	1,6	2,3
Bois	3,3	3,6	2,8	2,6	2,2	2,0	2,1	2,2	2,3
Meuble	1,8	2,3	2,4	2,8	2,4	2,7	2,7	2,6	2,7
Papier	3,0	3,0	1,6	0,8	2,1	1,9	1,9	1,9	2,0
Imprimerie	0,6	2,0	1,7	1,9	2,1	2,2	2,1	2,5	2,4
Première transformation des métaux	2,1	2,2	2,0	2,1	2,4	2,6	2,5	3,5	3,6
Produits en métal	2,6	1,9	1,4	1,9	2,6	2,7	2,8	2,8	2,0
Machinerie	2,6	1,5	1,9	1,9	2,0	2,4	2,3	2,4	2,4
Matériel de transport	0,6	3,3	2,2	3,0	2,3	3,1	3,3	3,6	3,6
Produits électriques	2,4	2,5	2,1	2,3	4,5	3,2	3,0	4,0	2,8
Minéraux non métalliques	1,7	1,9	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	1,7	3,0
Produits du pétrole et du charbon	3,2	3,0	3,6	3,0	6,1	3,5	3,2	3,0	—
Industrie chimique	2,1	2,2	2,2	2,5	2,5	2,9	2,0	1,9	3,1
Autres industries manufacturières	2,5	2,1	3,0	2,3	2,6	2,1	2,9	2,5	3,7
<b>Construction</b>	0,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,9	2,8	2,9	2,7
<b>Services</b>	0,5	1,2	1,2	2,3	2,7	2,8	2,5	2,5	2,1
Transports et entreposage	2,4	1,4	2,2	2,7	2,4	2,6	2,5	2,3	2,6
Communications	0,8	1,6	-0,4	1,8	1,8	2,6	2,8	2,9	3,0
Électricité, gaz et eau	0,7	-0,1	1,6	2,9	2,0	2,1	3,1	3,1	0,0
Commerce de gros	1,4	1,8	2,1	1,9	2,3	2,6	2,1	1,5	-1,1
Commerce de détail	1,0	1,6	2,0	2,1	2,2	2,1	1,9	2,0	1,8
Finances	3,1	1,2	1,7	1,4	1,9	2,1	2,1	1,8	2,0
Assurances	1,8	1,9	2,1	1,8	2,3	4,3	3,1	2,5	2,9
Immobilier	0,4	1,5	1,9	2,1	3,2	2,4	2,5	3,0	—
Services aux entreprises	1,8	0,9	0,6	2,5	1,8	2,5	1,8	1,7	2,3
Administration publique fédérale	0,0	3,1	2,0	2,3	3,8	3,2	2,5	—	—
Administration publique provinciale	0,1	1,0	1,1	1,7	2,6	2,5	2,5	—	—
Administration publique municipale	1,8	3,4	0,8	1,3	1,3	2,3	2,5	2,1	3,5
Enseignement	0,4	1,1	1,1	2,5	3,5	3,5	2,9	2,7	2,7
Services médicaux et sociaux	0,0	1,0	1,1	2,5	2,4	2,5	1,5	2,1	2,1
Hébergement	2,0	1,3	1,9	3,4	3,1	2,8	2,5	2,8	2,9
Restauration	3,3	1,7	1,9	0,8	1,7	2,7	2,3	1,4	1,3
Autres services	1,4	0,8	0,6	1,4	2,1	2,3	2,4	2,4	2,4
<b>Secteur public</b>	0,3	1,2	1,2	2,3	2,8	2,8	2,6	2,8	2,9
<b>Secteur privé</b>	1,6	2,0	1,4	2,1	2,2	2,6	2,5	2,6	2,4
<b>Nombre de conventions</b>	1 047	1 052	1 040	1 067	1 090	1 054	728	458	226
<b>Nombre de salariés</b>	870 296	798 626	621 042	779 269	795 660	787 701	309 763	193 661	56 877

P : Données provisoires ne couvrant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.

## Annexe A

12

**Tableau A.1**  
**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement (%)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>p</sup>
<b>Ensemble des salariés</b>	5,2	2,2	2,2	0,4	0,7	0,7	1,0	1,9	1,7	2,5	2,3	3,1	2,2
<b>Secteur public</b>	5,3	1,9	2,2	0,4	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,1	2,3	3,2	2,1
Municipal	5,0	3,2	2,8	0,5	0,8	1,7	2,0	2,2	0,8	2,0	2,1	2,5	0,6
Provincial	5,3	1,9	2,1	0,4	0,4	0,4	0,3	1,2	1,7	2,2	2,3	2,7	2,5
Fédéral	7,3	2,0	3,3	0,1	0,0	1,3	0,5	2,0	1,9	4,2	1,8	3,5	3,0
<b>Secteur privé</b>	5,0	4,3	2,3	0,5	1,2	2,0	1,8	2,1	1,9	2,4	2,8	3,0	2,2
<i>Type de produits</i>													
Biens	5,4	4,6	2,4	1,4	1,5	2,0	2,0	2,5	2,4	2,4	3,0	2,5	2,2
Construction	4,7	5,6	—	0,0	1,8	2,5	—	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	—
Services	5,1	3,8	2,2	1,0	0,5	2,0	1,6	1,7	1,1	2,8	2,3	2,8	2,1

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

**Tableau A.2**  
**Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>p</sup>
<b>NOMBRE DE CONVENTIONS</b>													
<b>Tous les secteurs</b>	474	530	447	645	355	322	372	307	282	291	377	255	56
<b>Secteur public</b>	165	232	169	352	91	60	95	76	94	53	179	70	14
Municipal	54	37	40	126	26	4	19	32	51	24	47	29	5
Provincial	100	135	115	169	7	51	73	35	17	17	113	24	8
Fédéral	11	60	14	57	58	5	3	9	26	12	19	17	1
<b>Secteur privé</b>	309	298	278	293	264	262	277	231	188	238	198	185	42
<i>Type de produits</i>													
Biens	206	186	174	180	173	180	170	154	114	139	121	121	28
Construction	2	2	—	5	1	1	—	3	1	5	1	6	—
Services	101	110	104	108	90	81	107	74	73	94	76	58	14
<b>NOMBRE DE SALARIÉS</b>													
<b>Tous les secteurs</b>	499 170	614 321	549 154	744 569	149 296	484 014	178 189	153 778	100 937	145 996	522 327	154 708	15 508
<b>Secteur public</b>	331 844	534 739	474 833	556 165	79 904	411 990	106 845	52 360	50 977	24 949	471 499	47 231	1 737
Municipal	26 698	11 795	18 168	39 561	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	384
Provincial	301 871	471 805	439 824	470 026	8 241	401 609	97 641	27 294	6 113	6 463	410 779	9 819	1 218
Fédéral	3 275	51 139	16 841	46 578	50 003	8 919	911	7 402	28 287	12 009	42 987	30 991	135
<b>Secteur privé</b>	167 326	79 582	74 321	188 404	69 392	72 024	71 344	101 418	49 960	121 047	50 828	107 477	13 771
<i>Type de produits</i>													
Biens	57 840	50 280	48 472	48 679	46 612	48 635	43 828	40 555	30 754	39 549	28 855	30 835	10 742
Construction	74 002	313	—	100 108	105	132	—	38 893	651	53 324	1 105	65 514	—
Services	35 484	28 989	25 849	39 617	22 675	23 257	27 516	21 970	18 555	28 174	20 868	11 128	3 029

P : Données provisoires.

Source : ministère du Travail du Québec.

### 1. TYPES DE MESURE

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de conventions collectives au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de conventions collectives et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

#### Indicateur prévisionnel

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de conventions collectives à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à plein temps. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaire, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu.

#### Indicateur tendanciel

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou la date de signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués ayant une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 à 2.3 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiple, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

### 2. UNITÉS DE NÉGOCIATION

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 salariés cols blancs et plus. Une unité de négociation sera dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le *Code du travail* du Québec, la *Loi sur les relations du*

*travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation dans les secteurs public et parapublic, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail, la Loi sur les relations du travail dans la fonction publique canadienne.*

#### Secteur d'origine

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et les municipalités régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux) ; les institutions publiques d'éducation ; les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada. La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques. En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des Fonds d'électricité.

#### Secteur d'activité

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

#### Type de produits

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans le secteur primaire, le secteur manufacturier ou le secteur de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

#### Taille de l'unité

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus ; une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

### 3. CLASSES SALARIALES

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique. Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les

cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

#### Taux de salaire

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un taux de salaire, elle est dite de type à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite de type à taux multiple ; dans ce cas, le taux minimum et le taux maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales de type à taux multiple.

### 4. TAUX DE SALAIRE VERSÉ

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant non intégré à la classe salariale dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend le taux de salaire versé supérieur au taux de salaire de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir le taux de salaire réel.

#### Clause d'indexation à l'IPC

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 2,0 % en 2002, de 2,7 % en 2003, de 2,8 % en 2004, de 2,3 % en 2005, de 2,2 % en 2006 et de 2 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont aussi utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 2,0 % en 2002, de 2,5 % en 2003 et en 2004, de 2,1 % en 2005, de 2 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins. Ces hypothèses sont révisées périodiquement durant l'année.

## 5. MÉTHODES DE CALCUL

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

### Méthode des taux

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par la méthode des taux s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois de décembre. Pour chaque unité de négociation, la méthode des taux compare le taux du mois de décembre de l'année visée ( $S_{12}$ ) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure ( $S_0$ ) ; l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel ( $t$ ) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars ( $S_3$ ) et celui en vigueur au mois de juin ( $S_6$ ), nous pouvons calculer pour chaque unité de négociation le taux d'augmentation trimestriel ( $r$ ) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

### Méthode des gains

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les aug-

mentations salariales survenues à partir du début de la période. Plus les augmentations sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois ( $S_j$ ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$ ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année précédant la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché. En effet, comme

$$N = 36$$

$$\sum_{j=1}^N S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

on peut calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\frac{\sum_{j=1}^N S_j}{12W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau ci-dessous permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles de taux de salaire. La première (A) présente un étalement uniforme ; la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés effectué à l'aide de la méthode des taux donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance plus faible.

## 6. RÉVISION DES DONNÉES

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$) $w_0$	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$) $w_3$	Taux de croissance salariale annuel moyen (%) $g$
		1 <sup>re</sup> année $g_1$	2 <sup>e</sup> année $g_2$	3 <sup>e</sup> année $g_3$		
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1